

---

## Nachlassverträge Concordats Concordati

No 53 Freitag, 16.03.2007 125. Jahrgang

---

1. *Débitrice*: Messerli Systèmes SA, route du Bois,  
**1024 Ecublens**

2. *Concordat confirmé le*: 12.03.2007

3. *Remarques*: A vous tiers intéressés.

Vous êtes avisés que par décision rendu le 12 mars 2007, la présidente du Tribunal de l'arrondissement de La Côte a homologué le concordat dividende proposé le 8 décembre 2006 à ses créanciers par Messerli Systèmes SA, relevé M. Jacques Lauber de sa mission de commissaire au sursis, désigné en qualité d'exécuteur du concordat M. Jacques Lauber, agent d'affaires breveté à Lausanne.

Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, Cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires au greffe du Tribunal d'arrondissement de La Côte, dans les dix jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de la Côte  
1260 Nyon

(03841070)